



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Brussels
MARE.D.3/PCO/ ARES (2020)

Mr. Andrew CLAYTON
Project Director - Ending Overfishing in
Northwestern Europe
The Pew Charitable Trusts

Objet : Suivi de la réunion avec les représentants des ONG sur le fonctionnement des conseils consultatifs

Chers représentants des ONG,

Merci d'avoir participé à la réunion sur le fonctionnement des conseils consultatifs le 16 septembre. Les conseils consultatifs ont un rôle important à jouer dans la politique commune de la pêche et nous sommes très reconnaissants du travail qu'ils accomplissent. Les conseils qu'ils produisent constituent une partie importante de la consultation autour de l'établissement annuel

TAC et quotas, mais aussi pour d'autres mesures de gestion des pêches adoptées via la régionalisation. Les conseils consultatifs sont inscrits dans la législation de l'UE et resteront notre principal forum des parties prenantes.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les problèmes et les difficultés auxquels vous faites face dans certains conseils consultatifs. Bien que je sache que la situation varie beaucoup d'un conseil consultatif à l'autre, je suis d'accord avec vous qu'il y a une marge d'amélioration, que nous devons lancer. Des conseils consultatifs ont été créés pour rassembler toutes les parties prenantes autour d'une même table afin d'adopter une approche ascendante dans le processus décisionnel de l'UE et d'accroître la transparence dans la manière dont les parties prenantes interagissent avec la Commission. À travers les années, ils ont prouvé qu'ils pouvaient fonctionner avec succès.

Pour que les conseils consultatifs fonctionnent correctement, toutes les parties prenantes représentant des intérêts différents doivent bien entendu y participer. Le départ de plusieurs ONG serait un grand pas en arrière. Cela rendrait les conseils consultatifs moins représentatifs et les affaiblirait inévitablement. D'un autre côté, les ONG perdraient également un important canal d'influence, car elles ne pourraient plus contribuer au processus de régionalisation via les conseils consultatifs. Toutes les parties perdraient. Bien que nous ne puissions pas nous mêler de la gestion quotidienne des conseils consultatifs, nous sommes prêts à nous engager dans la recherche de solutions. Cependant, pour cela, nous avons besoin de tous les acteurs, certainement aussi des ONG autour de la table du dialogue. Je ne vois pas comment nous pourrions identifier des solutions sans dialogue entre toutes les parties prenantes.

Permettez-moi de vous présenter un ensemble d'actions que je compte mettre en place prochainement afin de réagir rapidement :

1. Dans le cadre du suivi de la réunion du 16 septembre, j'enverrai une lettre à tous les présidents et secrétariats afin de les informer de notre réunion et de ses résultats. Je recommanderai que cette lettre soit distribuée à tous les membres, afin que toutes les parties prenantes soient conscientes de la situation et puissent participer aux réflexions sur les solutions possibles.
2. Il y aura une réflexion au sein de la DG MARE pour identifier des solutions qui pourraient être mises en place rapidement.
3. Début novembre, nous organiserons une réunion Inter-CC pour discuter des problèmes de fonctionnement comme nous l'avons fait l'année dernière. Conformément à la réunion de l'année dernière, nous proposerons à tous les membres de soulever des problèmes et de présenter des propositions ou des meilleures pratiques. Pour accroître la transparence, je recommanderais que ces interventions soient préparées en coopération avec le président et le secrétariat de chaque conseil consultatif et qu'elles impliquent toutes les parties prenantes.
4. Nous proposerons une formation aux présidents et secrétariats nouvellement nommés.
5. Comme je l'ai dit lors de la réunion, il n'est pas réaliste de modifier le règlement PCP. Cependant, une modification des règles de fonctionnement des conseils consultatifs¹ qui ont été fixées dans le règlement délégué de la Commission est une possibilité qui devrait être explorée afin de traiter certaines des questions mises en évidence lors de la réunion. Le 18 septembre, nous vous avons écrit pour présenter des idées sur une telle modification. Basé sur propositions que nous recevrons, nous explorerons la possibilité de modifier l'acte délégué afin d'améliorer le fonctionnement des conseils consultatifs.

Avec tout cela en place, j'espère que les choses pourront évoluer rapidement dans la direction recherchée. En parallèle, je compte sur votre approche positive et coopérative, et j'ai hâte de retrouver les ONG dans les conseils consultatifs. Je tiens à vous remercier une fois de plus pour votre engagement et votre contribution de fond à notre effort commun pour une pêche plus durable, un environnement amélioré et une transparence accrue. Merci également pour la discussion ouverte et franche et j'attends avec impatience notre collaboration constructive.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA

Cc: tous les présidents et secrétariats des conseils consultatifs.

¹ Delegated Regulations 2015/242 (OJ L 41,17.2.2015, p.1) and 2017/1575 (OJ L 239, 19.9.2017, p.1)